

COMMUNE D'ALLONDELLE LA MALMAISON

Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 9 décembre 2011

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14+ 1PP
Votants : 15
Convocation du 4 décembre
2011

L'an deux mil onze, le neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG Maire.

Etaient présents : M.M. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, adjoint aux finances et à la communication, BOUS Xavier adjoint aux travaux et chemins, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mmes BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, M.M. BUDIN Eric, ARNOULD Jacques, MONIOT Gérard, PETRUZZELLI Nicolas, BLANCHETETE Gilbert par procuration à MARIEMBERG Jean-François, CAPART François, DEPIESSE Alain, PEIXOTO Pascal.

Absent excusé : Néant.

1. Réfection du château d'eau

Suite aux travaux effectués depuis plusieurs mois sans résultat satisfaisant, la société IRACO a décidé de réaliser à ses frais une nouvelle étanchéité de la cuve. L'intervention de la Société LMTI sur une canalisation nous a conduits à vérifier l'ensemble des tuyaux qui se trouvent au niveau de la cuve du château d'eau. Ces canalisations datent de l'époque de construction de l'édifice et n'offrent pas toutes les garanties d'étanchéité. Pour éviter le risque de fuites après pose d'une nouvelle bâche dans la cuve, le maire en lien avec les deux sociétés rappelle qu'il a proposé que l'on remette à neuf ces canalisations. Un devis a été présenté par la société LMTI pour un montant 5 734 € HT , soit 6 857, 86€ TTC.

A l'unanimité, le conseil accepte ce devis. Les travaux seront réalisés en janvier 2012. Les crédits seront inscrits au compte 213 - 112 en 2012 et financés par des recettes prévues au budget primitif 2012. Il prend également note que la société IRACO réalisera à ses frais la pose d'une nouvelle membrane au sein du château d'eau.

2. Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

Le maire rappelle au conseil que suite à la réforme de la taxe professionnelle et à la réforme fiscale menée en 2011, la commune devait reverser une somme de 28 799 € au fonds national de garantie Individuelle des Ressources des Collectivités.

Or, suite aux prises en charges de rôles d'impôts de fin d'année 2010, un ajustement a été opéré par la DDFIP 54 portant la somme à reverser à 28 787 €. Pour pouvoir effectuer le versement, il convient d'ouvrir un crédit supplémentaire de 8, 00 €. L'opération sera financée par un crédit supplémentaire en dépense au compte 014 - 739116 et en recette au compte 7311. Accepté à l'unanimité.

3. Eau et assainissement – virement de crédits.

La Trésorerie de Longuyon a signalé un dépassement de crédits de 99, 55 € au compte 673. Le conseil accepte d'abonder ce compte grâce au virement suivant de crédits :

- en dépenses : C 673 = + 100 €
- en dépenses : C 617 = - 100 €

4. Commune – ouverture de crédits – Syndicat de transports scolaires Longuyon.

Suite à la liquidation du Syndicat de Transports scolaires de Longuyon, la Trésorerie vient de nous informer du versement d'un reliquat au profit de la commune. Pour retracer cette opération en comptabilité 2011, elle sollicite une ouverture de crédits d'un montant de 10, 87 € au compte 001 (Investissement) et de 145, 25 € au compte 002 (Fonctionnement). Pour équilibrer les ouvertures de crédits, une inscription en dépenses d'investissement est faite au compte 2313-111 pour 10, 87 € et en fonctionnement au chapitre 011-60612 pour 145, 25 €.

5. Branchement ERDF mairie de La-Malmaison.

Suite aux travaux de rénovation de la mairie, un branchement souterrain a été demandé à ERDF afin de mettre aux normes, le bâtiment. Un devis de 2445, 23 € a été présenté par ERDF. Les travaux seront réalisés en 2012.

A l'unanimité moins une abstention, le conseil accepte ce devis. Les crédits sont prévus au budget au compte 2313 – 111.

6. Affectation du résultat 2010 – commune.

Le maire rappelle qu'il y a lieu d'affecter en investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement 2010. Il avait été convenu lors du vote du budget primitif 2011 que cette affectation serait déterminée en fonction des besoins de financement de la section d'investissement. Le maire propose au conseil d'affecter au compte 1068, la somme de 40 000 €. Accepté à l'unanimité.

7. Surveillance du périmètre de protection rapproché.

La DUP relative à la protection du captage d'eau prévoit le respect d'un certain nombre de clauses allant dans le sens d'une surveillance régulière de la zone du périmètre rapproché.

En application de cette DUP, le conseil municipal charge Monsieur Jean-Luc JONETTE, fontainier communal de veiller mensuellement au respect des dites clauses.

8. Distinction des budgets eau et assainissement.

Dans la perspective du regroupement des communautés de communes des deux Rivières et du Pays de Longuyon, le maire propose au Conseil de revenir sur la fusion des deux budgets annexes eau et assainissement à compter de janvier 2012.

Une séparation des comptes sera opérée en accord avec le comptable des Finances Publiques. A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition. Ainsi, en 2012, deux budgets primitifs seront établis.

9. Réfection de la toiture de la salle – 1^{ère} tranche.

Suite aux problèmes d'étanchéité de la toiture de la salle polyvalente, le maire sollicite le Conseil en vue d'accepter un devis d'un montant de 950 € HT, pour la pose d'une bâche soudée sur la partie allant de la toiture en tuile au mur situé avant la dalle de béton.

A l'unanimité, le Conseil accepte de faire réaliser les travaux. Les crédits seront ouverts sur 2012 au compte 2313-121 , et repris au budget primitif 2012.

Information au conseil.

A. Le château d'eau.

Les travaux de réfection du château d'eau sont quasiment terminés. Le remplacement des canalisations a été opéré. Il reste à la société IRACO de refaire à sa charge, la bâche

d'étanchéité. L'ensemble des travaux aura coûté 45 000 € (subventions déduites). Pour cette somme la cuve, les canalisations d'eau, la toiture, la porte pour l'accès au toit, l'échelle dans la cuve ont été remises à neuf. C'est donc tout le château d'eau qui a été réparé. Certaines rumeurs racontent que la construction d'un château d'eau neuf aurait coûté moins cher. C'est bien mal connaître le prix des travaux dans le bâtiment et les travaux publics. Enfin, le château d'eau est situé à l'endroit le plus haut de la commune et à proximité d'un des deux villages. Il ne peut pas y avoir de meilleur emplacement.

B. Les éoliennes.

Lors d'une rencontre avec le secrétaire général de la préfecture, j'ai appris que le permis de construire des éoliennes sera signé avant la fin de l'année.

Concernant les relations avec la société éolienne, je pensais pouvoir inviter le conseil à voter une convention relative aux travaux d'enfouissement des réseaux. Mais, les discussions avec JUWI sont encore en cours.

C. La fusion de la CCPL et de la CC2R.

Vendredi 16 décembre 2011 aura lieu à la préfecture de Nancy, la réunion de la CDCI ayant pour but de voter les amendements à apporter à la carte de l'intercommunalité. A priori, la fusion des deux entités devrait être acceptée, sauf imprévu...

D. Les travaux à la-Malmaison.

Les anomalies d'aménagement ont été rectifiées par nos bénévoles. Les travaux dans les deux pièces du rez-de-chaussée (secrétariat de mairie et bibliothèque) sont bien avancés. Il reste à poser les carrelages dans le secrétariat et à poncer le parquet dans la bibliothèque. Les WC ont été posés. Une porte sera installée. L'électricien vient ce mercredi pour poursuivre l'électricité dans le couloir. Les portes extérieures seront posées jeudi 15 décembre. Puis les bénévoles feront le plafond, le plâtre des murs et le carrelage du couloir. Des plaques résistantes au feu ont été utilisées pour les plafonds et des portes coupe-feu vont être installées.

A priori, les membres du Club de l'Amitié pourront revenir jouer aux cartes, début janvier 2012. Une visite des locaux par la commission des travaux sera faite prochainement.

E. Employé communal.

Comme cela avait été évoqué lors du dernier conseil, le CDD de l'employé communal n'a pas été renouvelé. une publication de l'emploi vacant sera faite en mars 2012.

F. Fonds européens.

Point non évoqué au conseil : Le conseil Régional vient de m'informer de l'accord des autorités européennes pour financer à hauteur de 48 500 € les travaux de réfection des salles des associations, bibliothèque,. ... de la mairie de La-Malmaison.

Le maire,

JF MARIEMBERG